



EDUC'ACTION PRECAIRES AVS-EVS

A quelques heures des vacances de Noël, aucune réponse concrète n'est donnée quant à la reconduction des contrats EVS-AVS pour la rentrée de janvier et ce malgré le glissement de 20 millions délicatement ponctionnés sur le contingent d'heures supplémentaires du second degré pour le maintien de ces emplois.

L'I. A 13. a affirmé lors des dernières réunions sur le sujet que tous les emplois reconductibles le seront, reste à définir les modalités de ces contrats et le statut que nous occuperons à partir du 1er janvier en cas de non-réponse plus que probable de la part de nos employeurs à cette date.

- Devons-nous nous réinscrire à pôle-emploi dès le 1er janvier au risque, selon les cas, de perdre notre éligibilité à ces contrats ?
- Devons-nous auparavant attendre la réponse de l'administration, au risque en cas de réponse négative ou de non-tenue des engagements pris par l'I, A. de perdre tout ou une grande partie du mois de janvier en indemnités Assedic ou RSA ?

Il apparaît plus qu'évident qu'à ce vendredi 16h30 nous n'en saurons pas plus qu'à la rentrée, cependant des actions peuvent être menées durant ce temps, déjà au niveau de Pôle-emploi afin que cet organisme s'engage à nous attribuer rétroactivement les indemnités auxquelles nous pouvons prétendre en cas de non-reconduction et de ré-inscription postérieure au 1er janvier. A cette situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Pour ce faire, une mobilisation des personnes concernées est cependant nécessaire.

Dans ce but une réunion des AVS-EVS est organisée :

**Lundi 20 décembre 2010 à 16h00
Union Locale CGT de Gardanne
Immeuble Les Ombrages - rue Jules Ferry**

Nous contacter :

**Educ'ACTION - Travailleurs Précaires
Union Locale CGT
Immeuble Les Ombrages - rue Jules Ferry
13120 GARDANNE
Tél. : 04.42.58.40.41**

educactionprecaires13@laposte.fr